

Le salaire payé en partie

Par Roseline_old, le 03/10/2007 à 20:58

Mon employeur a-t-il le droit de refuser de me payer la totalité de mes heures effectuées sous prétexte que le travail ait été mal fait?

Par Jurigaby, le 03/10/2007 à 21:45

Benh non, sauf si vous êtes payé à la tache..

Par Roseline_old, le 04/10/2007 à 08:26

Merci de m'avoir répondu. Et non, je nétais pas payée à la tache alors que dois-je faire pour les heures qu'il refuse de me payer?

Par Jurigaby, le 04/10/2007 à 13:46

Action en recouvrement de créances salariales... Mise en demeure et tout le tralala!